

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICAIN POM KAJOU SARL » en abrégé « APK »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 2
VERS LE SUPER MARCHE QUIK MARKET, Lot 275, Ilot 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/11/2023 , et enregistrés au CEPICI le 22/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICAIN POM KAJOU SARL » en abrégé « APK »

Objet : Achat, transformation et vente de tous produits tropicaux ;

Import-export ;

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ou ayant un objet similaire .

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, immobilières ou mobilières de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autres objets ou connexes.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 2
VERS LE SUPER MARCHE QUIK MARKET, Lot 275, Ilot 13

Dirigeant(s) M OSAMA MAAMOUN MOHAMED
ABDELHAMID ELGAMMAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06774 du 30/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°83896/GTCA/RC/2023 du 30/11/2023

